

Association de l'éducation coopérative de l'Ontario Ontario Cooperative Education Association

<https://oceacon.ca>



COTISATION ET FINANCEMENT DE LA CONFÉRENCE ET DU SYMPOSIUM

En tant qu'enseignantes et enseignants d'éducation coopérative et des autres formes d'apprentissage par l'expérience unis pour une même cause, nos voix seront plus fortes et claires si elles sont représentées par cette association de matière provinciale, aussi connue sous le nom d'Association de l'éducation coopérative de l'Ontario (AÉCO).

Ensemble, nous fournissons des ressources, des documents et des renseignements précieux. De plus, nous organisons un symposium annuel à l'automne, habituellement tenu en octobre, et une conférence annuelle au printemps, habituellement tenue en avril ou en mai. Ces deux événements sont enrichissants et très appréciés des participants.

Vous devriez d'abord devenir membre de l'AÉCO, afin de nous aider à démontrer et à promouvoir notre dévouement et notre engagement envers l'éducation coopérative et les autres formes d'apprentissage par l'expérience en Ontario.

Les avantages de devenir membre :

<https://oceacon.ca/memberships/member-benefits/?lang=fr>

Questions et réponses :

Comment obtenir un financement?

- Demandez d'abord à votre chef de département si son budget lui permet de couvrir la cotisation.

Et si son budget ne lui permet pas de couvrir le coût de la cotisation?

Demandez :

- à votre directeur ou directrice d'école si ce coût pourrait être couvert par les fonds de l'école;
- à votre coordonnateur ou coordonnatrice du PAJO;
- à votre responsable de la MHS;
- au responsable ou à la responsable de la réussite des élèves;
- à votre conseiller ou conseillère pédagogique en éducation coopérative;
- à votre présidente ou président de conseil de matière;
- à votre représentante ou représentant syndical.

Y a-t-il d'autres sources de financement?

- Certains conseils scolaires disposent d'un financement pour les activités de perfectionnement professionnel et les conférences – Faites-en la demande tôt au premier semestre avant l'épuisement des fonds!
- Le nouveau personnel enseignant peut aussi se tourner vers le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) – <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/induction.html>

Que faire lorsque tous ces moyens ont échoué?

- Payez la cotisation vous-même. **Le montant est déductible d'impôt!**